LE BILAN

Actif

L'actif de l'association est en baisse de 334 K€, notamment du fait de la baisse des créances de 120 K€ et des placements financiers de 188 K€; l'actif immobilisé reste stable par rapport à l'année précédente. La trésorerie qui s'élève à 4 807 K€, représente 54,2 % du total de l'actif. Ce montant permet de couvrir des sommes dues à nos fournisseurs (760 K€), aux dépôts des groupes locaux au Secrétariat national (400 K€) et des legs en cours de réalisation (689 K€) ainsi qu'au montant de la réserve d'intervention et pour projets associatifs (2 910 K€).

Passif

La principale variation par rapport à l'exercice précédent réside dans l'impact du déficit de l'exercice ramenant les fonds propres à 5,2 M€ à fin septembre 2010. Les fonds propres permettent à l'association de financer près de 4 mois d'activité globale en cas de forte réduction de ses ressources. Ils sont un gage d'indépendance.
Conformément aux statuts, le résultat de l'exercice précédent (463 K€) vient abonder les autres réserves, dont 440 K€ au projet associatif pour contribution supplémentaire aux projets de recherche à l'international.

Les fonds dédiés, sont abondés par les groupes, et permettent de financer l'aide aux victimes et aux défenseurs des droits humains et de contribuer au développement d'autres sections d'Amnesty.

BILAN 2009 - 2010 *(Chiffres exprimés en milliers d'euros)*

ACTIF	Au 30/09/10			Au 30/09/09
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immob. incorporelles	227	205	22	38
Immob. corporelles	3 752	2 028	1 724	1 716
Immob. financières (1)	20		20	26
Total (I)	**3 999**	**2 233**	**1 766**	**1 780**
Actif circulant				
Stocks et en cours	1 062	114	948	1 014
Créances (2)				
- Clients et comptes rattachés	74	24	50	66
- Autres	526	15	511	615
Valeurs mob. de placements	4 276	27	4 249	4 913
Disponibilités	558	0	558	82
Charges constatées d'avance (2)	784	0	784	730
Total (II)	**7 280**	**180**	**7 100**	**7 420**
Charges à répartir (III)			-	-
Total général (I + II + III)	**11 279**	**2 413**	**8 866**	**9 200**
(1) Dont à moins d'un an			-	-
(2) Dont à plus d'un an			-	-

PASSIF	Avant affectation	
	Au 30/09/09	Au 30/09/10
Fonds associatifs		
Réserve d'investissement	2 470	2 470
Autres réserves (3)	3 139	2 675
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	-408	463
Total (I)	**5 201**	**5 608**
Prov. pour risques et charges (II)	**283**	**264**
Fonds dédiés	**137**	**167**
Dettes (4)		
Concours bancaires	1	1
Fournisseurs et comptes rattachés	760	803
Autres	2 021	1 827
Produits constatés d'avance	462	530
Total (III)	**3 244**	**3 161**
Total général (I + II + III)	**8 865**	**9 200**
(3) Dont réserves statutaires	228	220
(4) Dont à plus de 5 ans	-	-

AMNESTY INTERNATIONAL

NOUS SOUTENIR EN TOUTE CONFIANCE

NOUS VEILLONS À ASSURER TOUS LES DONATEURS QUI NOUS TÉMOIGNENT LEUR CONFIANCE DE LA PARFAITE TRANSPARENCE DE NOTRE GESTION

LA CERTIFICATION DES COMPTES

Chaque année, **nos comptes sont certifiés réguliers et sincères** par un commissaire aux comptes et transmis au ministère de l'Intérieur.

AGRÉÉE PAR COMITÉ DE LA CHARTE don en confiance

LA RIGUEUR FINANCIÈRE

Elle est régulièrement évaluée :

Au niveau national

Depuis 1998, Amnesty International France est agréée par **le Comité de la Charte du don en confiance** et se soumet à son contrôle. Le Comité de la Charte contribue au bon fonctionnement de l'appel à la générosité publique en proposant aux organismes qui y recourent :

- un corpus de règles de déontologie comprenant des exigences en matière de gouvernance, de rigueur de gestion, de qualité de communication et d'appels de fonds, de transparence financière,
- une procédure d'agrément privé qui lui est propre, renouvelable et publiée, fondée sur les exigences qu'il formule,
- un dispositif de contrôle continu du respect des engagements souscrits lors de l'agrément.

Au niveau international

Amnesty International est membre de la **Charte de responsabilité mondiale** pour le secteur non lucratif, aux côtés de 11 des principales organisations internationales non gouvernementales de défense des droits humains et du développement environnemental et social.

Le 12 décembre 2008, après un audit de 18 mois portant sur 5 années d'activité, la Cour des comptes attestait que l'emploi des fonds collectés par Amnesty International France auprès du public était bien conforme aux objectifs poursuivis par ses appels à la générosité.

Transparence de l'utilisation des dons

Les dons et legs collectés par Amnesty International France sont destinés à soutenir son fonctionnement et l'ensemble de ses actions et campagnes en luttant notamment :
contre les violences faites aux femmes, la torture, la peine de mort, les discriminations, les dérives de la lutte contre le terrorisme, l'enrôlement d'enfants soldats…
en faveur du contrôle des armes, de la liberté d'opinion, des droits des réfugiés, des personnes en danger…

Avantage fiscal

Reconnue d'utilité publique, Amnesty International est habilitée à recevoir des legs, des donations et des assurances-vie exonérés de droits de succession. D'autre part, pour les personnes imposables, 66 % des dons sont déductibles des impôts, à hauteur de 20 % du revenu imposable. **Un don de 30 €, par exemple, ne vous coûte en réalité que 10,20 €.** Si vous souhaitez donner réellement 30 € à Amnesty International : faites un don de 90 €. Après déduction fiscale de 60 €, il vous revient effectivement à 30 €.

ACCÉDEZ AUX COMPTES D'AMNESTY INTERNATIONAL France

Tous nos comptes détaillés et leurs annexes sont publiés chaque année.
Ils sont en libre consultation sur :

www.amnesty.fr ou www.journal-officiel.gouv.fr/

Si vous souhaitez les recevoir par courrier ou obtenir des informations complémentaires, adressez une simple lettre à :
Amnesty International - Service Financier - 76, bd de la Villette - 75940 Paris Cedex 19

5 365 191 Ai - © Michael Sawyer / Laurent Heu / Pierre-Yves Brunaud / AI

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

RAPPORT FINANCIER
2009 - 2010

"Troquer la peur contre l'espoir, l'inertie contre l'action et l'indifférence contre la solidarité."

Peter Benenson

Prix Nobel de la Paix

50 ANS AMNESTY INTERNATIONAL

ÉDITORIAL

**Ensemble,
faisons respecter les droits de l'homme partout dans le monde.
Merci de votre soutien.**

L'année 2009-2010 a été marquée par une situation économique difficile. Pourtant, la générosité de nos donateurs ne s'est pas démentie et nous vous en remercions. Grâce à votre fidélité sans faille, les ressources sont en progression de 1,4 % par rapport à l'exercice 2008-2009, du fait d'une augmentation des legs et d'une croissance des dons réguliers.

Votre générosité est la marque de votre confiance. Grâce à votre engagement à nos côtés, nous poursuivons notre mission : construire un monde où chacun pourra se prévaloir du respect des droits humains énoncés dans la Déclaration universelle des droits humains.

Les comptes de l'association que nous vous présentons sont une nouvelle fois le reflet de la rigueur et de la transparence que nous vous devons.

Je vous remercie très sincèrement pour votre soutien qui garantit l'indépendance de nos actions partout où les droits humains sont menacés.

Arnaud Geze
Trésorier d'Amnesty International France

L'exercice 2009/2010 d'Amnesty International France couvre la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010.

AYP0004-1_RA_725X297_5-350-191.indd 1
13/04/11 11:49

NOS ACTIONS

ENQUÊTER, DÉNONCER, ALERTER L'OPINION SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS… CONSTITUE LE CŒUR DES COMBATS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Lors de l'exercice 2009-2010, les fonds collectés, notamment auprès de nos 190 000 donateurs et 16 000 membres, ont permis aux 71 salariés permanents (63,4 équivalents temps plein), 35 salariés sous contrat à durée déterminée (8,6 ETP) et 353 bénévoles (57,7 ETP) d'accompagner les militants et sympathisants dans leurs actions et notamment :

« Campagne exigeons la dignité »

Nous avons consacré 1 184 827 euros au programme « Exigeons la Dignité », soit 21,8 % de la mission sociale en France qui s'élève à 5 436 345 euros. Ces moyens sont à la mesure de notre engagement à dénoncer le lien entre pauvreté et impossibilité pour les victimes à faire entendre leur voix. Un projet photographique majeur destiné à illustrer cette campagne, a donné lieu à une grande exposition en mai et juin 2010 à l'Hôtel de Ville de Paris, relayée ensuite par les groupes locaux, partout en France.

© Yann Libessart / Amnesty International

« Programme en faveur des personnes »

Le programme dédié « aux Personnes en Danger » permet de mobiliser, chaque année à l'occasion de la Journée internationale des droits humains le 10 décembre, de très nombreux sympathisants. Les 821 676 euros dépensés, soit 15,1 % de la mission sociale en France, ne représentent qu'une partie du soutien qui nous a été apporté. La nécessaire visibilité de ces actions ne serait pas possible sans le soutien gracieux de grandes agences de communication qui ont assuré, sur ce programme, une diffusion évaluée à 530 000 euros. Une centaine de personnes, associations ou communautés font l'objet d'une action suivie chaque année par Amnesty International France. 10 000 militants en France (principalement membres de groupes) relayent régulièrement les actions urgentes d'Amnesty International. Plus de 260 actions urgentes et 180 mises à jour d'actions urgentes ont été lancées en 2010. 4 000 internautes se sont par ailleurs abonnés à la newsletter « protégeons les personnes ».

© S. Brasseur / AI

« Russie et droits humains »

À l'occasion de l'année croisée France Russie 2010, Amnesty International France (AIF) a fait campagne pour « imposer » la question des droits humains en Russie au programme officiel et mobiliser l'opinion publique afin d'exercer des pressions sur les autorités du pays. Aux 337 562 euros engagés dans ces actions, qui représentent 6,2 % de la mission sociale en France, il faut rajouter les 108 000 euros de réalisation d'un film offerts pour une projection nocturne et mobile sur la façade des immeubles parisiens, lors de la venue de Vladimir Poutine en France.

© Pierre-Yves Brunaud

260 groupes ont été impliqués dans cette campagne. Près de 170 événements et activités ont été organisés par ces groupes.
90 000 signatures ont été rassemblées pour la pétition adressée au Président russe. Par ailleurs, un ouvrage intitulé droits humains en Russie a été réalisé en co-édition avec Autrement.
Outre cette campagne, AIF a engagé 478 379 euros, soit 8,8 % de la mission sociale en France, pour poursuivre son travail sur les autres pays.

« Protéger les droits des personnes déracinées »

© Raphaël Lafargue

Sur ce programme, Amnesty International France (AIF) a engagé 334 620 euros, soit 6,2 % de la mission sociale en France, pour exiger le respect des droits des migrants et des demandeurs d'asile en France.
Aujourd'hui, AIF se bat pour que les autorités respectent leurs obligations. Une mission qui a pris un relief particulier cette année marquée par l'intense débat autour du projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité.
Au plus près des demandeurs d'asile : le suivi des personnes en demande de protection exige des actions concrètes et une disponibilité sur le long terme. Cette année 250 personnes ont été accompagnées juridiquement par les équipes du service Réfugiés d'AIF.

« Protéger contre la violence de l'État et des groupes armés »

À travers ce programme, Amnesty International France (AIF) s'est mobilisée pour agir contre la violence des États et des groupes armés. En plus du budget de 1 487 820 euros, soit 27,4 % de la mission sociale en France, engagé pour mener ses actions AIF a bénéficié du soutien gracieux, évalué à 165 050 euros, d'agences de communication pour en assurer la visibilité.
Affirmer qu'il n'y a pas de sécurité sans droits humains, faire de la justice internationale une réalité et poursuivre l'action mondiale pour l'abolition universelle de la peine de mort, telles furent les priorités qui ont guidé le travail d'AIF contre toutes les formes de violences, quels qu'en soient les auteurs.

© Shahin Kiyas

La campagne « Lutte contre l'impunité - 100 jours pour agir », organisée en vue de la première conférence de révision du Statut de Rome (Ouganda, 31 mai au 11 juin 2010), a permis aux militants d'AIF d'attirer l'attention du législateur, des médias et du public sur les enjeux de la Cour Pénale Internationale. 13 000 signatures ont été recueillies dans le cadre de cette campagne. 38 500 signatures ont été obtenues en faveur des condamnés mineurs au moment des faits en Iran. 1 500 abolitionnistes venus de plus de 100 pays se sont réunis au 4e Congrès mondial contre la peine de mort.

« Lutter contre les discriminations »

Amnesty International France (AIF) a consacré 482 034 euros, soit 8,9 % de la mission sociale en France, aux actions de lutte contre les discriminations. Un des temps forts a été l'actualisation, quatre ans après, de son premier rapport sur les violences faites aux femmes. Dans son nouveau rapport public de février 2010, intitulé « Lutte contre les violences faites aux femmes en France : La France doit mieux faire », AIF dénonce les violences au sein du couple, les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines et la traite des êtres humains, et recommande aux autorités de faire de la lutte contre ces violences une priorité.
Engagée contre les discriminations commises contre les Roms dans toute l'Europe, AIF a particulièrement suivi la question des expulsions de campements en France à l'été 2010.

© Amnesty France

Le rapport annuel

© AI

Comme chaque année, le Rapport annuel d'Amnesty International rend compte de la situation des droits humains dans 159 pays et territoires.
En 2010, année où l'obligation de rendre des comptes et l'instauration d'une véritable justice ont pu faire figure d'idéal lointain, des vies ont continué à être détruites par la répression, la violence, la discrimination et les coups de force.
Mais ce Rapport salue également de réelles avancées et montre qu'il est aujourd'hui plus difficile pour les auteurs de crimes d'espérer échapper à la justice. Amnesty International France a consacré 210 988 euros, soit 3,9 % de la mission sociale en France, pour le diffuser très largement.

POUR AGIR LIBREMENT ET EN TOUTE INDÉPENDANCE, NOUS N'ACCEPTONS QU'UNE SEULE AIDE, LA VÔTRE !

LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Sur l'année 2009-2010, 74,6 % des ressources d'Amnesty International France proviennent de vos dons et legs, (11 579 125 €) en augmentation de 1,4 % par rapport à 2008-2009. Les 25,4 % restant sont issus de vos achats de produits de soutien, de vos cotisations et abonnements, pour un montant total de 3 949 698 €. Ces produits sont en baisse de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent. Sur cette période, 62,30 % de ces ressources ont été consacrés à la réalisation de la mission sociale dont 43,8 % au financement du mouvement international.

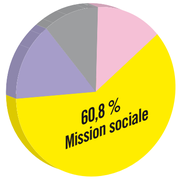

Emploi des ressources provenant de la générosité du public (75,9 %)
- 57,2 % Mission sociale
- 14,7 % Frais de recherche de fonds
- 4 % Frais de fonctionnement[1]

Les autres emplois (24,1 %)
- 3,6 % Mission sociale
- 13,5 % Achats pour reventes
- 7 % Frais de fonctionnement[1]

(1) Frais d'information et de communication, frais de gestion, frais financiers, autres charges (impôts, taxes, DAA).

RÉPARTITION DES EMPLOIS *(arrondi au millier d'euro près)*

	2008-2009 Montant	%	2009-2010 Montant	%
Emploi des ressources provenant de la générosité du public				
Missions sociales	4 360	54,7 %	4 865	57,2 %
Missions sociales à l'étranger : participation au financement international	3 844		4 238	
Frais de recherche de fonds	2 446	16,3 %	2 334	14,7 %
Frais de fonctionnement	638	4,3 %	631	4,0 %
Total des emplois des ressources provenant de la générosité du public (hors Immobilisations)	**11 288**	**75,3 %**	**12 068**	**75,9 %**
Les autres emplois				
Missions sociales	638	4,3 %	572	3,6 %
Frais de manifestation	68	0,5 %	0	0,0 %
Achats pour revente	2 133	14,2 %	2 149	13,5 %
Frais d'information & de communication	132	0,9 %	163	1,0 %
Frais de gestion	660	4,4 %	851	5,4 %
Frais financiers	5	0,0 %	8	0,1 %
Autres charges (impôts, taxes, dotations aux amortissements)	65	0,4 %	92	0,5 %
Les autres emplois d'Amnesty International France	**3 701**	**24,7 %**	**3 835**	**24,1 %**
Total des emplois	**14 989**	**100 %**	**15 903**	**100 %**
Dotations aux provisions	202		200	
Excédent de l'exercice	463		0	
Total général	**15 654**		**16 103**	
Total des emplois des ressources provenant de la générosité du public (hors Immobilisations)	11 288		12 068	
Part des acquisitions d'immobilisations	59		61	
Neutralisation des dotations aux amortissements	-149		-124	
Total des emplois des ressources provenant de la générosité du public	**11 198**		**12 005**	

La contribution au mouvement international

Notre contribution au mouvement international est en hausse de 10,2 % par rapport à l'exercice précédent. Celle versée au Bureau Européen d'Amnesty est en progression de 11,3 %.
La contribution de 4 238 420 € au mouvement international représente près de 8 % de l'ensemble des dépenses du Secrétariat international et a permis de financer notamment :
- les programmes de recherches sur les pays, les programmes d'action et les frais de campagne (30 % des dépenses) avec 164 missions effectuées sur la période,
- le développement du militantisme et la croissance du mouvement pierre angulaire de nos modes d'action (9,4 % des dépenses),
- les frais de communication (11 % des dépenses).

La section française d'Amnesty International a choisi de contribuer volontairement à hauteur de 440 000 € à des projets spécifiques de recherche proposés par le Secrétariat international : Israël et territoires palestiniens occupés (violations des DESC*), Entreprises et droits humains / Dignité, Nord-Caucase (lutte contre les violations des droits humains et l'impunité), Russie (Défenseurs des droits humains en danger), Géorgie (DESC* des personnes déplacées), Soudan (Protection des civils lors des conflits armés), Iran (campagne contre les violations des droits humains qui ont suivi les élections présidentielles de 2009), Iran (lutter contre les mécanismes qui répriment les dissidents et violent les droits des femmes), Tchad (Protection des civils) et Peine de mort.

Frais de fonctionnement et de communication

Les frais de fonctionnement représentent 11 % du total des dépenses. Il s'agit des frais engagés par les services pour permettre le bon fonctionnement de l'association (démocratie, organisation régionale, frais de fonctionnement des services transversaux). Plus de trois cent cinquante bénévoles, dont près de 75 % travaillent directement sur la mission sociale, agissent au Secrétariat national. Leur contribution, valorisée financièrement, s'élève à 2,6 millions d'euros. Les frais d'information et de communication représentent 1,6 % des dépenses totales de l'exercice.

Les achats pour revente

Ces frais sont le corollaire de l'activité « autres ventes de produits », qui recouvre non seulement les ventes de produits de soutien aux particuliers mais également la diffusion du matériel d'action à l'ensemble de nos militants sur le terrain. Ces frais représentent 13,5 % du total des emplois contre 14,2 % en 2008-2009. Parmi ces frais, les achats de produits représentent 68,1% des dépenses d'achats pour revente (contre 70,3 % l'année précédente) et les autres frais correspondent à la diffusion aux particuliers et aux groupes.

**DESC : droits économiques, sociaux et culturels.*

ORIGINE ET AFFECTATION DES RESSOURCES

Le compte d'emploi des ressources est présenté conformément aux règles comptables applicables depuis le 1er janvier 2010. Il permet d'identifier de façon précise les emplois financés par **la seule générosité du public qui soutient 94,1 % de la mission sociale,** soit une progression de 11 % par rapport à l'année précédente, ainsi que les frais de fonctionnement et les frais de recherche de fonds. Destinés à mobiliser la générosité du public, ces frais sont en diminution de 4,6 % par rapport à ceux de l'année précédente.

Les ressources d'Amnesty International France, hors dons et legs, sont constituées par nos ventes de produits de soutien qui diminuent de 2 %, les cotisations et abonnements en baisse également de 2,5 %. Ces ressources permettent de financer 5,9 % de la mission sociale et 63,8 % des frais de fonctionnement.

RÉPARTITION DES RESSOURCES *(arrondi au millier d'euro près)*

	2008-2009 Montant	%	2009-2010 Montant	%
Ressources provenant de la générosité du public				
Dons non affectés*	10 131	65,2 %	10 071	64,9 %
Legs et autres libéralités non affectés	1 100	7,1 %	1 334	8,6 %
Abonnements à la lettre d'Amnesty	128	0,8 %	167	1,1 %
Produits financiers	56	0,4 %	7	0,0 %
Total des ressources provenant de la générosité du public	**11 415**	**73,5 %**	**11 579**	**74,6 %**
Les autres ressources				
Manifestations	153	1,0 %	57	0,4 %
Autres ventes de produits	1 993	12,8 %	1 954	12,6 %
Cotisations	1 272	8,2 %	1 246	8,0 %
Abonnements	587	3,8 %	566	3,6 %
Mécénat & parrainage	17	0,1 %	10	0,1 %
Subvention	0	0,0 %	52	0,3 %
Produits financiers	27	0,2 %	5	0,0 %
Autres ressources	80	0,4 %	59	0,4 %
Les autres ressources d'Amnesty International France	**4 129**	**26,5 %**	**3 949**	**25,4 %**
Total des ressources	**15 544**	**100,0 %**	**15 528**	**100,0 %**
Reprises des provisions	110		167	
Insuffisance de ressources de l'exercice			408	
Total général	**15 654**		**16 103**	
Total des ressources provenant de la générosité du public	11 413		11 579	
Report des ressources collectées auprès du public non utilisées	644		859	
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	-11 198		-12 005	
Solde des ressources collectées auprès du public non utilisées	**859**		**433**	

** Les dons et legs collectés par Amnesty International France sont destinés à soutenir son fonctionnement et l'ensemble de ses actions et campagnes.*

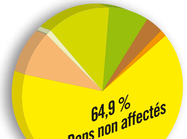

Ressources provenant de la générosité du public (74,6 %)
- 64,9 % Dons non affectés
- 8,6 % Legs (non affectés)
- 1,1 % Abonnements à la lettre d'Amnesty

Les autres ressources (25,4 %)
- 12,6 % Autres ventes de produits
- 8,0 % Cotisations
- 3,6 % Abonnements
- 1,2 % Ressources diverses[1]

(1) Mécénat et parrainage, manifestations, subvention régionale, produits financiers, autres ressources.

Frais de recherche de fonds

Les frais liés à la collecte de fonds (75 %) ont représenté 14,7 % des emplois en 2009-2010 contre 16,3 % en 2008-2009.
Les frais d'appel à la générosité du public sont en baisse de 8,8 %, reflet de notre souci permanent de maîtrise des coûts.
Cette année le changement de prestataire pour la gestion de notre base de données, conformément à la remise systématique en concurrence de nos prestataires, a occasionné des frais supplémentaires liés à la migration de la base et à la formation des équipes. Ce qui explique la progression des frais de traitement des dons.
31 000 donateurs soutiennent aujourd'hui Amnesty International France par des dons réguliers en prélèvement automatique, nous permettant de faire baisser nos coûts de collecte mais également de mieux maîtriser nos coûts de traitement et de gestion des dons.

Résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale réunie, en mars 2010 à Nantes, a affecté la majeure partie de l'excédent constaté sur l'exercice 2008-2009 aux contributions volontaires à l'international sur des programmes de recherche à hauteur de 440 000 €. Cette contribution versée au cours de l'exercice 2009-2010 affecte le résultat de ce dernier exercice qui fait apparaître un déficit de 407 770 €. Sous réserve de cette correction, le résultat serait positif de 32 230 €.

Suivi du solde des ressources collectées auprès du public

Ce solde représente les fonds collectés qui n'ont pas été affectés durant l'exercice, il est en diminution de 425 940 € par rapport au solde de l'année précédente.
Cette réserve permet stabilité et souplesse dans la mise en place des missions sociales : elle est primordiale pour la pérennisation des missions d'Amnesty Internationale France. Les dons n'étant pas affectés à une campagne spécifique, nous sommes attachés à ce qu'ils financent l'ensemble des actions en rapport avec la mission sociale de l'association.